



C

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT
DU 14 JANVIER 2021**

*_*_*

I- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

1. Projet de décret n° 2.20.932 modifiant le décret n° 2-08-124 du 3 jourmada II 1430 (28 mai 2009) désignant les professions ou activités exclues du régime du bénéficiaire forfaitaire en vertu des dispositions de l'article 41 du code général des impôts institué par l'article 5 de la loi de finances n° 43-06 pour l'année budgétaire 2007 promulguée par le dahir n° 1-06-232 du 10 hijra 1427 (31 décembre 2006).

Approuvé.

2. Projet de décret n° 2.20.650 relatif à la délimitation des berges du domaine public hydraulique.

Approuvé sous réserve d'examiner les observations soulevées à son sujet.

2. Projet de décret n° 2.20.675 modifiant et complétant le décret n° 2-18-378 du II kaada 1439 (25 juillet 2018) relatif à la télémédecine.

Approuvé

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur de l'Ecole Supérieure de l'Education et de la Formation à El Jadida ;
- Le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales à Marrakech ;
- Le Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Administratives au ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts - Département des Eaux et Forêts.